

# Circulaire d'information

**INFCIRC/1146**

6 novembre 2023

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 1<sup>er</sup> novembre 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

N° 4131/35-197-130860

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

La mission permanente de l'Ukraine souhaite appeler l'attention sur les récentes actions illégales de la Fédération de Russie à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, temporairement occupée.

L'exploitant de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, la compagnie nationale d'électricité nucléaire « Energoatom », a indiqué que la cuve du réacteur n° 3 était en train d'être fermée sur le site de la centrale et que les opérations visant à sceller le couvercle de la cuve se poursuivaient.

Ces travaux sont réalisés au mépris total des prescriptions de sûreté particulières 31 et 32 énoncées dans le document *Sûreté des centrales nucléaires : mise en service et exploitation (SSR-2/2) (Rev.1)* de l'AIEA, ainsi que des prescriptions énoncées à la section 10.4. du document 306.2.141-2005 des règles et réglementations nationales *Dispositions de sûreté générales pour les centrales nucléaires*, qui prévoient une maintenance et des réparations appropriées pour les systèmes et éléments importants pour la sûreté.

Ces actions sont menées par l'administration d'occupation russe de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, sans justification des objectifs ou respect des règles de fonctionnement de la tranche 3. Elles réduisent en outre la marge de temps disponible avant que la tranche n'atteigne un état (et une capacité) critique, et augmentent ainsi les risques d'incident de fonctionnement.

Au vu de la grave pénurie de personnel qualifié, du blocage de la transmission automatique des données du système ARMS et des lourdes entraves à la mission de l'AIEA sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, les actions des occupants russes empêcheront de réagir à temps en cas d'événement à la centrale.

Du fait des violations systématiques, par les occupants russes, des normes et réglementations nationales ukrainiennes et internationales en matière de sûreté nucléaire et radiologique, et des infractions aux conditions des licences d'exploitation des installations nucléaires de la centrale de Zaporizhzhia, il existe un risque élevé d'accident nucléaire sur le site.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 31 octobre 2023